

**Plan de Formulation D2B**  
(Annexe 6 de la Convention de Don D2B18ML02)

Projet d'appui à la réhabilitation et l'extension  
des systèmes d'approvisionnement en eau potable  
dans des centres secondaires  
du périmètre de concession de la SOMAPEP-SA

*Version définitive – mars 2021*

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Description du Projet d'Infrastructure.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Contexte national.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Zone du projet.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Analyse du problème.....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. Objectifs du projet.....</b>	<b>7</b>
Objectif global du projet.....	7
Objectifs spécifiques du projet.....	7
Points d'attention.....	8
<b>1.5. Etudes D2B.....</b>	<b>8</b>
Etudes déjà réalisées.....	8
Etudes complémentaires à réaliser sur financement D2B.....	9
<b>1.6. Domaines prioritaires pour le Gouvernement de la République du Mali et la SOMAPEP-SA.....</b>	<b>10</b>
<b>1.7. Aspects sociaux et environnementaux.....</b>	<b>11</b>
<b>1.8. Aspects financiers.....</b>	<b>11</b>
Modalités de financement des Études D2B.....	11
Modalités de financement du projet d'infrastructure.....	12
Estimation approximative des coûts des Études D2B.....	12
Estimation provisoire des coûts de mise en œuvre.....	12
<b>1.9. Passation des marchés.....</b>	<b>12</b>
Etudes D2B.....	12
Réalisation des infrastructures.....	13
<b>2. Structure et organisation du Projet.....</b>	<b>14</b>
<b>2.1. Organisation du Projet.....</b>	<b>14</b>
Les intervenants nationaux dans le secteur de l'eau potable.....	14
Autres intervenants locaux.....	14
Communication.....	15
<b>2.2. Personnel du Projet.....</b>	<b>15</b>
<b>2.3. Procuration.....</b>	<b>16</b>
<b>3. Budget pour les Etudes D2B.....</b>	<b>16</b>
<b>4. Planification.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 1 – Cadre Institutionnel et Contractuel de l'AEP sur le périmètre de concession.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 2 – Liste des AEP avec besoin de réhabilitation/extension et des AEP prioritaires du périmètre de la concession SOMAPEP-SA.....</b>	<b>19</b>

## Introduction

### Contexte de l'étude

Le périmètre de la concession du service public de l'eau potable au Mali est confié aux deux sociétés publiques d'eau potable : la Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP-SA) est propriétaire des infrastructures, et celles-ci sont gérées par la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA).

Ce périmètre comptait dix-huit (18) centres jusqu'en 2016 : Bamako, Kayes, Kita, Nioro, Kati, Koulikoro, Sikasso, Bougouni, Sélingué, Koutiala, Ségou, Markala, San, Bandiagara, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

A travers le Ministère de l'Energie et de l'Eau, l'Etat a entamé le processus d'intégration de nouveaux centres secondaires dans ce périmètre de concession. A la fin de l'année 2018, 72 nouveaux centres ont été intégrés dans le périmètre et le projet d'avenant aux contrats d'affermage et de concession est en cours de validation.

La SOMAGEP-SA s'est déployée progressivement dans plus d'une cinquantaine de localités à partir de mai 2017. Elle y assure la fourniture et la commercialisation de l'eau en exploitant en l'état les installations cédées.

### Plan de formulation du projet d'Etudes

Ce Plan de Formulation marque le début de la coopération entre Netherlands Enterprise Agency (RVO) et la Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable, Société Anonyme (SOMAPEP-SA). Ce document, signé par la Coordinatrice du Programme D2B de RVO et le Directeur Général de la SOMAPEP-SA, permet de parvenir à une compréhension commune des composantes du *Projet d'appui à la réhabilitation et extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans des centres secondaires du périmètre de concession de la SOMAPEP-SA*. Ce projet a pour acronyme **PRESAEP-CS**. Les études préparatoires à la mise sur le marché de la réalisation de ce projet ont pour référence D2B18ML02.

Le Plan de Formulation précise les grandes lignes du contenu et de l'organisation du futur projet. Il sert de base pour élaborer les Termes de Référence (TDR) des études à mener au cours de la phase de développement. Le plan de formulation et les TDR sont élaborés en concertation entre RVO, la SOMAPEP-SA, la SOMAGEP-SA, et les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient le développement du secteur de l'hydraulique au Mali. La version définitive du Plan de Formulation est une annexe de la Convention de Don entre RVO et le Gouvernement du Mali dans le cadre du Programme D2B. Cette convention a pour but de financer intégralement les études de la phase de développement du projet et d'aider à la recherche de partenaires financiers pour la mise en œuvre de l'intervention définie au cours des études.

## 1. Description du Projet d'Infrastructure

### 1.1. Contexte national

La République du Mali est un pays enclavé, limitée au nord par l'Algérie, le Niger et le Burkina Faso à l'est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest. Sa superficie est de 1.244.601 km<sup>2</sup>. Le Mali est structuré en seize (16) régions et un (1) district, qui est la capitale Bamako (conseil des ministres du 25 novembre 2020). Un projet d'élargissement des régions à vingt est actuellement en validation à l'Assemblée Nationale.

#### Population

La population du Mali était d'environ 18,5 millions d'habitants en 2017. Le taux de croissance démographique était d'environ 3% par an jusqu'en 2017. Les projections montrent que le taux de croissance de la population devrait progressivement diminuer, avec une moyenne prévisionnelle à long terme de 1,48%. Les projections prévoient que le Mali aura une population de plus de 28 millions d'habitants en 2050. La croissance démographique est très forte et influe particulièrement sur le développement rapide des villes. L'espérance de vie moyenne est actuellement d'environ 57 ans. Le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus est de 33,4% (2017).

La structure par âge de la population malienne est comme suit:

Tranche d'âge	Pourcentage	Hommes/Femmes
0-14 ans	47,6%	1,01
15-24 ans	19,0%	0,91
25-54 ans	26,7%	0,87
55-64 ans	3,7%	0,95
65 ans et plus	3,0%	1,01
Population totale		0,95

#### Economie

La croissance économique au Mali était en moyenne de 5% par an au cours de la période 1966-2011. A cause de la récession mondiale et des problèmes politiques du pays, l'économie a difficilement progressé depuis 2012. Cependant, la Banque Mondiale prévoit pour les prochaines années une croissance économique de 5% par an (+4,8% prévue en 2018). Le PIB est de 15.288 milliards USD en 2017.

L'agriculture et les services contribuent majoritairement au PIB (données 2017):

- Agriculture : 38,5%
- Services : 37%
- Industrie : 24,4 %

Près de 75% de la population active malienne est employée dans l'agriculture et l'apport au PIB total de ce secteur varie entre 34 et 39% selon les années. L'or représente le principal produit d'exportation suivi par le coton.

Le Mali doit faire face à de nombreux défis à court et long terme qui impactent fortement son économie, comme la forte croissance démographique, la carence en infrastructures, le faible niveau de consommation de la population, les menaces sécuritaires, la gouvernance, la variation des appuis budgétaires, les aléas climatiques et la fluctuation du cours des matières premières. L'économie malienne reste en effet très dépendante du secteur minier et des résultats des campagnes agricoles. La main-d'œuvre est souvent insuffisamment formée et le chômage et le sous-emploi sont importants, en particulier chez les jeunes.

Bien que le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté montre une tendance à la baisse, ce pourcentage était encore de 44,9% en moyenne en 2017. Il est cependant plus bas dans les villes (24%), tandis que les deux tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dans les campagnes.

Le niveau de pauvreté du Mali se situe parmi les plus élevés du monde. En 2016, l'indice de développement humain (IDH) classait le Mali à la 176<sup>e</sup> place sur 187. Durant la période de soudure entre juin et août 2018, plus de 4,3 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, soit plus d'un Malien sur quatre.

### **Climat**

Le Mali est divisé en trois zones climatiques aux caractéristiques marquées :

1. la zone Sahélienne: elle couvre l'extrême nord du pays. Limitée au sud par l'isohyète 550 mm et au nord par l'isohyète 150 mm, elle se caractérise par un climat de type aride avec neuf mois de saison sèche et un écart thermique très élevé entre le mois le plus chaud et le plus froid;
2. la zone soudanienne: elle est située au centre, limitée au nord par l'isohyète 550 mm et par l'isohyète 1150 mm au sud. Elle se caractérise par un climat de type semi-aride avec 4 à 5 mois de saison des pluies ;
3. la zone pré-guinéenne : elle occupe l'extrême sud du pays entre les isohyètes 1150 et 1400 mm. Elle se caractérise par un écart thermique moins élevé entre le mois le plus frais (décembre) et les mois les plus chauds (mars/avril).

### **Sécurité**

Une crise humanitaire sévit au Mali depuis plusieurs années. Le pays a connu une crise majeure en 2012. La prise de contrôle du Nord du pays par des groupes indépendantistes et des groupes terroristes de 2012 à 2013 et le coup d'état de mars 2012 ont suscité une mobilisation importante des partenaires internationaux du Mali. Les élections qui ont suivi (présidentielle en 2013 et législative en 2018) et la signature en 2015 de l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation ont permis le retour d'une relative stabilité, même si des attaques terroristes régulières demeurent au nord et au centre du pays. Cependant, des difficultés persistent dans la mise en œuvre de l'accord, sur fond d'instabilité au sein du gouvernement. Après la période de protestations qui a suivi les élections législatives de 2020, le Mali traverse actuellement une période de transition politique de 18 mois qui doit préparer le retour d'un gouvernement civil.

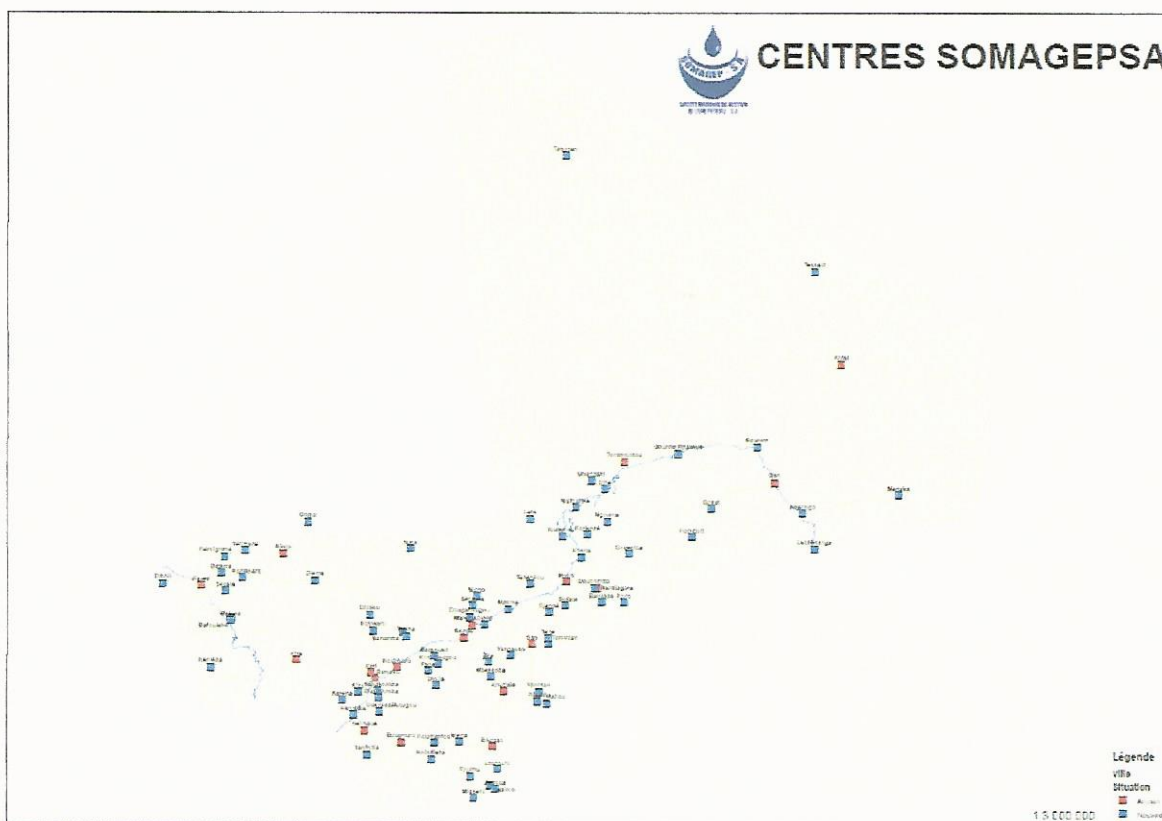
Malgré les efforts déployés par les forces militaires nationales et internationales, les conditions de sécurité se sont dégradées et les attaques dirigées contre la MINUSMA (ONU), Barkhane (France) et l'armée malienne se sont intensifiées depuis 2017. Les attaques contre les représentants de l'état, les institutions et les populations civiles ont aussi augmenté.

*Les conditions de sécurité sont extrêmement préoccupantes dans le nord et le centre du Mali, notamment dans les régions de Mopti et de Ségou. La région centre est elle aussi de plus en plus touchée. En conséquence, l'Etat parvient difficilement à redéployer ses fonctionnaires dans les régions en proie à l'insécurité.*

## **1.2. Zone du projet**

La SOMAPEP-SA et la SOMAGEP-SA gèrent, dans le cadre d'un contrat de concession et d'un contrat d'affermage, l'ensemble des infrastructures d'eau potable du périmètre concédé, désormais étendu à 90 villes du pays (Bamako, 17 villes secondaires et 72 nouveaux centres intégrés).

La carte ci-dessous montre le périmètre d'exploitation de la SOMAGEP-SA, dans le cadre de son contrat d'affermage avec la SOMAPEP-SA. La répartition des villes secondaires est montrée en rouge sur la carte, et les nouveaux centres sont représentés en bleu.



### 1.3. Analyse du problème

Il y a des besoins urgents de réhabilitation, de normalisation et d'extension de la production, du stockage et des réseaux de distribution d'eau existants sur l'ensemble du périmètre. Ces besoins s'inscrivent dans un contexte de grande fragilité financière du secteur de l'hydraulique urbaine au Mali. Le tarif moyen de l'eau, qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années, ne permet pas de dégager des ressources propres pour financer les investissements nécessaires. De plus, l'inclusion de nouveaux centres risque de diminuer encore le tarif moyen, car la part de la consommation dans la tranche sociale y est plus élevée que dans les villes secondaires de la concession historique de la SOMAPEP-SA.

Il y a aussi un besoin accru de renforcement des capacités du personnel, en particulier dans les nouveaux centres. Par ailleurs, la plupart des nouveaux centres ne disposent pas d'un système de traitement, de suivi et de contrôle adéquat pouvant garantir la qualité de l'eau distribuée. On note aussi que les principales sources d'énergie pour l'alimentation des systèmes d'approvisionnement en eau dans les nouveaux centres sont constituées de sources thermiques très onéreuses et de systèmes solaires peu opérants pour la plupart.

La SOMAGEP-SA a réalisé un premier inventaire des travaux de réhabilitation qui devraient être effectués par l'exploitant dans les nouveaux centres. Selon cet inventaire, un budget de 23,4 millions d'euros est nécessaire pour les travaux de réparation et d'entretien urgents.

Un grand nombre de ces centres nécessite également une réhabilitation et une extension importantes de la production et du réseau existant. L'investissement total nécessaire pour remettre à niveau et développer tous les nouveaux centres à l'horizon 2030 est considérablement plus élevé.

Une étude comprenant les 17 plus grands nouveaux centres a été finalisée en septembre 2017 (Etude de l'extension du périmètre de concession et de l'affermage de l'hydraulique urbaine au Mali). La

population totale de ces centres est estimée à plus de 850 000 habitants en 2030, avec une moyenne d'environ 50.000 habitants par centre.

Cette étude estimait que l'investissement total nécessaire à la réhabilitation et à l'extension des 17 centres à l'horizon 2030 serait de 86,5 millions EUR, ce qui représente un coût d'investissement moyen de 101,5 EUR par habitant. Ce coût est environ 23% supérieur au coût d'investissement moyen pour les 14 plus grandes villes pour lesquelles des données sont disponibles (82,4 EUR par habitant, avec une population moyenne d'environ 168.000 habitants). Par contre, il n'y a pas encore de données disponibles pour les 55 nouveaux centres qui n'ont pas été étudiés en 2017.

En extrapolant les données connues par rapport à la taille moyenne de ces 55 nouveaux centres (environ 21.600 habitants en 2030 par centre), on peut estimer un coût d'investissement moyen de 105,3 EUR par habitant pour les centres les moins peuplés. C'est probablement une sous-estimation, car il s'agit souvent des centres les plus éloignés, et dont certains sont situés dans des régions où la ressource en eau est limitée.

Les données actuellement disponibles et les extrapolations permettent donc d'estimer que le coût d'investissement total pour la réhabilitation et l'extension des 72 nouveaux centres de la concession SOMAPEP-SA à l'horizon 2030 est d'au moins 220 millions EUR.

Des études supplémentaires sont nécessaires pour établir plus en détail et avec une plus grande précision la situation de référence, les perspectives d'ici 2030, le type et la taille des interventions nécessaires ainsi que les coûts de mise en œuvre complets pour les infrastructures et les mesures d'accompagnement. En fonction des priorités de la SOMAPEP-SA et des perspectives pour mobiliser les budgets nécessaires au financement des interventions, les études complémentaires pourraient concerner :

- l'ensemble ou une partie des nouveaux centres non encore étudiés
- certaines des 17 villes secondaires du périmètre historique de la SOMAPEP-SA qui ne disposent pas encore d'études de faisabilité complètes.

Ces études supplémentaires pourraient être facilitées par le programme D2B. Il n'est pas nécessaire de fixer à priori la zone d'études à prendre en compte. Il est aussi possible de démarrer les études par une phase d'orientation, qui permettrait de mieux établir les priorités d'intervention sur la base d'un premier inventaire et d'une analyse des données (démographiques, techniques, sécuritaires, etc.), ainsi que sur la base des perspectives de mobilisation de financements pour la phase de réalisation.

## **1.4. Objectifs du projet**

### **Objectif global du projet**

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable à travers un système d'approvisionnement durable, desservant une partie significative des populations des villes secondaires et des nouveaux centres inclus dans la concession de la SOMAPEP-SA.

### **Objectifs spécifiques du projet**

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Contribuer à l'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la partie du périmètre retenue ;
- Disposer d'un document de planification fiable afin de mobiliser des financements pour la réalisation des travaux sur le périmètre retenu ;
- Alléger les travaux des femmes et des enfants qui, notamment pendant la saison sèche, doivent marcher des longues distances pour aller chercher de l'eau ;
- Améliorer l'état sanitaire des populations ;
- Assurer l'économie de temps ;
- Réduire les dépenses des ménages en santé ;
- Réduire les coûts et l'impact environnemental des consommations d'énergie pour la production et la distribution de l'eau potable ;

- Créer des emplois.

### Points d'attention

En relation avec les priorités retenues et les moyens d'intervention mobilisables pour la phase de réalisation des infrastructures, la zone d'intervention devra être limitée à une partie du périmètre de concession de la SOMAPEP-SA (voir aussi paragraphe 1.6).

## 1.5. Etudes D2B

### Etudes déjà réalisées

Depuis sa création en 2010, la SOMAPEP a été confrontée à un écart important et grandissant entre la croissance démographique importante des centres urbains et ses possibilités de développement de capacités supplémentaires pour la production et la distribution d'eau potable.

Grâce au soutien de la Banque Européenne d'Investissement, un schéma directeur pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Bamako a été élaboré en mars 2015 pour l'horizon 2032. En 2017, de nouveaux schémas directeurs ont été élaborés pour 14 villes principales, avec le soutien du Royaume du Danemark. Ces 14 schémas directeurs ont été élaborés pour l'horizon 2030. Ils proposent également des actions pour répondre aux besoins à court terme en 2020, bien intégrées dans la planification des actions à l'horizon 2030, évitant ainsi de simples actions d'urgence.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des investissements estimés d'ici 2030 (environ 194 millions d'euros) pour desservir une population qui passera de moins de 1,5 million à plus de 2,3 millions d'habitants en 15 ans.

Investissements requis pour assurer l'approvisionnement en eau potable des 14 centres pour l'horizon 2030									
Ville	Population		Investissement en 1.000.000CFA			FCFA par habitant en 2030			
	2015	2030	Production	Distribution	Total	Production	distribution	Total	
	hab	hab	M FCFA	M FCFA	M FCFA	FCFA/hab	FCFA/hab	FCFA/hab	
1	Bandiagara	20328	37871	644	1863	2507	17 095	49 454	66 550
2	Bougouni	70 095	120 869	2 240	3 370	5 610	18 532	27 881	46 414
3	Kati	104 590	166 597	1 701	4 037	5 738	10 211	24 234	34 444
4	Kayes	185 145	307 356	7 103	11 530	18 633	23 110	37 514	60 624
5	Kita	57 988	96 906	4 072	3 176	7 248	42 020	32 774	74 794
6	Koulikoro	47 984	74 462	2 700	4 540	7 240	36 260	60 971	97 231
7	Koutiala	199 685	309 259	2 905	9 342	12 247	9 393	30 208	39 601
8	Markala	51 974	84 576	2 460	2 277	4 737	29 086	26 923	56 009
9	Mopti-Sévaré	147 476	231 428	6 170	6 224	12 394	26 661	26 894	53 554
10	Nioro du Sahel	39 644	65 549	1 789	2 437	4 226	27 293	37 178	64 471
11	San	78 799	130 291	606	3 910	4 516	4 651	30 010	34 661
12	Ségou	187 340	250 775	4 661	9 400	14 061	18 586	37 484	56 070
13	Sélingué	26 463	50 960	1 402	2 259	3 661	27 512	44 329	71 841
14	Sikasso	259 720	426 585	21 544	2 844	24 388	50 503	6 667	57 170
	Totaux	1 477 231	2 353 274	59 997	67 209	127 206	25 495	28 560	54 055

	Investissement par habitant moyen
	Investissement par habitant modéré
	Investissement par habitant élevé

Un financement avait été sollicité pour ces 14 villes, ainsi que pour Ménaka (nouveau centre intégré):

- Royaume du Danemark (Kayes, Kati, Sikasso et Koutiala) : le projet a été clôturé, il visait la période de 2015 à 2020.
- Banque mondiale (Nioro, Kita, Bougouni, Sélingué et Markala) : les travaux ont démarré en 2019 et finiront en 2021.

- Agence Française de Développement (Koulikoro, Ségou, San, Mopti-Sévaré, Bandiagara et Ménaka) : les études ont démarré en juillet 2019 et se trouvent au niveau APD en décembre 2020. L'année 2021 verra la finalisation des APD – DAO et le recrutement des entreprises pour les travaux.

Le schéma directeur de 2017 n'avait pas pris en compte trois des villes secondaires de l'ancienne concession SOMAPEP-SA (Tombouctou, Gao et Kidal) pour cause d'insécurité. Cependant, des fonds pour le développement et la mise en œuvre des travaux de renforcement sont disponibles par le biais de la KfW pour Tombouctou (études actuellement au niveau APD) et de la Banque mondiale pour Gao (travaux en cours de finition). Par ailleurs, avec le soutien financier du CICR, les TDR pour l'élaboration du schéma directeur de la ville de Gao sont en préparation. Kidal fait aussi actuellement l'objet de renforcement du système AEP sur budget spécial d'Etat à hauteur de 2,5 milliards F CFA environ.

De nouvelles interventions ont entre-temps démarré ou sont en préparation :

- la KfW envisage de financer la construction d'une nouvelle station de production d'eau potable à Kayes ;
- La Banque Mondiale a financé des études APS-APD pour les deux nouveaux centres de Konna et Boré (études terminées) et elle a lancé une étude de faisabilité au niveau APS-APD sur 15 autres nouveaux centres.

### **Etudes complémentaires à réaliser sur financement D2B**

Le terme « Études D2B » s'applique à la liste complète des tâches et des services qui seront demandés dans le cadre du projet D2B, et le terme «Bureau d'Études» s'applique à la société ou au consortium qui sera sélectionné pour la réalisation de ces études.

Le projet D2B prévoit la réalisation d'études de faisabilité complètes sur un périmètre encore à déterminer, en préparation de la phase de mise en œuvre qui pourrait être lancée après la conclusion des études, et dès que l'ensemble des financements nécessaires aura été mobilisé<sup>1</sup>. La portée des Études D2B sera donc définie plus précisément à l'issue de la Phase 1 (phase d'orientation), qui sera centrée sur trois tâches principales :

1. Diagnostic rapide de la situation technique actuelle et des besoins d'intervention dans les villes secondaires et les nouveaux centres du périmètre de la concession de la SOMAPEP-SA. Ce diagnostic s'appuiera d'une part sur les données et informations déjà disponibles (voir inventaire ci-dessus) et d'autre part sur une recherche d'informations complémentaires entreprise par le Bureau d'Études
2. Diagnostic rapide du cadre d'intervention global (cadre institutionnel, durabilité du secteur, impacts attendus, risques, partenaires potentiels)
3. Proposition de plusieurs scénarios alternatifs, prenant en compte différents critères pour déterminer la zone d'intervention à retenir. Ces critères, établis en concertation entre la SOMAPEP-SA, l'équipe D2B et le Bureau d'Études, pourraient inclure les zones prioritaires en termes de besoins et d'impacts, la ressource en eau, l'enveloppe financière disponible, les coûts d'intervention, les aspects sécuritaires, l'optimisation de la logistique d'intervention sur plusieurs centres, etc.

L'annexe 2 présente un tableau à trois colonnes, contenant :

- La liste complète des systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) dans les villes secondaires et les nouveaux centres faisant partie du périmètre de la concession de la SOMAPEP-SA
- La liste des AEP dont les besoins de réhabilitation et d'extension n'ont pas encore suffisamment été pris en compte dans d'autres études ou projets. En plus de la plupart des nouveaux centres

<sup>1</sup> A la suite des Études D2B, une demande peut être introduite auprès du programme DRIVE. Ce programme est géré par RVO. Il appuie le financement d'infrastructures publiques à hauteur de 50% des coûts totaux du projet. Le montant de la subvention, fournie sous forme de don, est plafonné à 30 millions d'euros par projet.

encore dépourvus d'études de base, cette liste contient aussi plusieurs villes secondaires déjà prises en compte par un schéma directeur mais qui n'ont pas encore bénéficié de projet de mise à niveau à l'horizon 2030 (comme c'est le cas à Koutiala et Sikasso).

- La liste des AEP où une intervention serait prioritaire, sur la base des premières estimations de la SOMAPEP-SA. C'est donc à la suite de la phase d'orientation qu'un choix plus définitif des AEP à retenir sera effectué.

Le tableau ci-dessous présente la liste des tâches à réaliser au cours des Études D2B. Un point de décision sur la poursuite des études aura lieu à l'issue du premier Comité de Pilotage, en concertation entre l'équipe D2B et la SOMAPEP-SA.

Phases	Activités / tâches
0	<b>Préparation</b> : description des tâches, des livrables et de la planification
	<b>Réunion de lancement</b> : accord sur les tâches, les livrables et la planification
1	<b>Orientation</b>
	Diagnostic de la situation technique
	Diagnostic du cadre d'intervention
	Scénarios d'intervention alternatifs
	<b>Premier Comité de Pilotage</b> : choix de l'intervention à retenir
<b>Point de décision sur la poursuite des études</b>	
2	<b>Etude de faisabilité (variantes)</b>
	Audit des acteurs et inventaire des intervenants
	Analyse socio-économique
	Variantes d'intervention (niveau de détail demandé : pré-APS)
	<b>Deuxième Comité de Pilotage</b> : choix de la variante d'intervention à retenir
3	<b>Etude de faisabilité (intervention)</b>
	Configuration définitive de la variante retenue (niveau de détail demandé : APS)
	Analyse financière et économique
	Termes de référence des EIES et des PGES
	<b>Troisième Comité de Pilotage</b> : validation de l'intervention retenue
4	<b>Etude de faisabilité (finalisation)</b>
	Plan de Projet complet pour l'intervention (niveau de détail demandé : APD)
	Rapports d'EIES/PGES (à soumettre aux autorités compétentes)
	DAO pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
	DAO pour les Travaux
	DAO pour la Maîtrise d'œuvre
DAO pour le Renforcement des Capacités	
	<b>Quatrième Comité de Pilotage</b> : validation des Plan de Projet, EIES/PGES et DAO

## 1.6. Domaines prioritaires pour le Gouvernement de la République du Mali et la SOMAPEP-SA

Le Gouvernement malien et la SOMAPEP-SA considèrent le projet de réhabilitation et d'extension des services d'approvisionnement en eau potable dans les centres secondaires du Mali comme prioritaire.

En relation avec les priorités retenues au cours de la première phase des Études D2B et en fonction des moyens d'intervention mobilisables pour la phase de réalisation des infrastructures, la zone d'intervention pourra être limitée à une partie des centres secondaires de la concession SOMAPEP-SA. Les scénarios d'intervention alternatifs pris en compte au cours des Études D2B, pour regrouper

les centres secondaires en de possibles zones d'intervention du projet, pourraient considérer différents paramètres, comme :

- la taille des centres et clients potentiels ;
- leur localisation régionale ;
- le type d'intervention (part de la réhabilitation par rapport à l'extension) ;
- la ressource utilisée (eau de surface ou aquifère, qualité) ;
- le niveau d'investissement requis (total et/ou par habitant) ;
- l'urgence des besoins de la population locale ;
- le besoin d'appui de l'équipe locale de la SOMAGEP-SA ;
- la situation sécuritaire dans la région ;
- la logistique liée à la localisation de l'intervention
- la durabilité financière des interventions,
- les financements disponibles
- les priorités d'allocation du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers.

### **1.7. Aspects sociaux et environnementaux**

L'évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux, telle que définie par la Société Financière Internationale (IFC) définit huit Standards de Performance (SP), qui doivent être pris en considération pour réaliser l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) requise au cours des Études D2B:

1. SP 1: Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
2. SP 2: Conditions de travail
3. SP 3: Efficacité des ressources et prévention de la pollution
4. SP 4: Santé, sécurité et sûreté de la communauté
5. SP 5: Acquisition de terres et réinstallation involontaire
6. SP 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
7. SP 7 : Populations indigènes
8. SP 8 : Patrimoine culturel

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour les projets d'adduction d'eau potable publiées par IFC, précisent le cadre d'évaluation des impacts et d'élaboration d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) pour les infrastructures à réaliser. Une attention particulière sera requise pour les aspects suivants :

- Conformité avec les Plans d'Urbanisme des centres secondaires
- Acquisition des terres pour les infrastructures à réaliser
- Dédommagement des personnes et des acteurs impactés
- Clauses environnementales dans les permis administratifs pour les sites d'intervention et les installations à réaliser
- Développement inclusif, considérant la capacité et la volonté de payer des populations et des acteurs bénéficiaires du projet.

### **1.8. Aspects financiers**

#### **Modalités de financement des Études D2B**

Sur la base des contenus et de l'estimation préliminaire des coûts des études à réaliser, une Convention de Don sera élaborée et finalement signée par Netherlands Enterprise Agency (RVO) et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali, après préparation avec la SOMAPEP-SA. Cette Convention de Don permettra le financement intégral du coût des études par le programme D2B. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali rétrocèdera ensuite le Don à la SOMAPEP-SA dans les mêmes conditions à travers un accord de

rétrocession, qui sera signé entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali et la SOMAPEP-SA.

Durant le développement du projet (Études D2B), le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali sera l'autorité signataire de la Convention de Don. Le cas échéant, le Gouvernement de la République du Mali sera responsable pour tout coût additionnel (au-delà du don D2B) encouru pendant le développement du projet.

#### Points d'attention :

La pérennité de l'exploitation des AEP sélectionnées fera l'objet d'une attention particulière. Les analyses socio-économique et financière devront démontrer l'équilibre des comptes d'exploitation, tout en prenant en considération la capacité à payer et la volonté à payer des populations desservies.

La mise en place de la Cellule de Coordination des Études et la couverture de ses frais de fonctionnement, non couverts par le financement D2B, seront pris en charge par la SOMAPEP-SA.

#### **Modalités de financement du projet d'infrastructure**

Le gouvernement néerlandais pourrait envisager de participer au financement de la réalisation du projet d'infrastructure en octroyant une subvention dans le cadre du programme DRIVE. Les coûts de réalisation et de financement pourraient alors être subventionnés jusqu'à un maximum de 50%. Le co-financement devrait alors être complété par un prêt concessionnel ou un don, directement fourni par un autre partenaire financier, ou indirectement par le biais d'une aide budgétaire fléchée octroyée au Gouvernement de la République du Mali.

#### Questions à étudier :

- Recherche de financements pour la réalisation du projet d'infrastructure

#### **Estimation approximative des coûts des Études D2B**

Le coût des études complémentaires sur financement D2B est estimé à environ 1.000.000 EUR. Cette estimation sera ultérieurement précisée dans les TDR et la Convention de Don D2B.

#### **Estimation provisoire des coûts de mise en œuvre**

Le montant des investissements nécessaires à la mise en œuvre de l'intervention future dépendra du choix de la zone d'intervention, qui sera déterminé à l'issue de la première phase d'orientation des Études D2B.

Le paragraphe 1.5 donne des éléments d'information sur les investissements concernant les villes secondaires. L'annexe 2 donne aussi des éléments d'information sur les investissements concernant les nouveaux centres.

### **1.9. Passation des marchés**

#### **Etudes D2B**

Les termes de référence (TDR) pour le recrutement du Bureau d'Études qui sera chargé de réaliser les études identifiées dans le Plan de Formulation seront élaborés de manière concertée par le personnel du projet (voir paragraphe 2.2).

Le processus de passation des marchés pour la réalisation des Études D2B sera organisé par le Centre de Passation des Marchés du Ministère des Affaires Economiques des Pays-Bas (Inkoop UitvoeringsCentrum), en commun accord avec l'équipe D2B et la SOMAPEP-SA. La passation de marché se déroulera aux Pays-Bas. La date cible pour la publication des TDR est le 15 avril 2021.

Point d'attention :

Une équipe malienne chargée de l'accompagnement des Études D2B devra être définie et mise en place dès le démarrage des Études D2B.

**Réalisation des infrastructures**

Le processus de passation des marchés pour la phase de réalisation des infrastructures et la livraison de services sera discuté ultérieurement, durant la phase d'études, en concertation entre le Gouvernement du Mali, la SOMAPEP-SA et l'équipe D2B (ainsi qu'avec les éventuels autres bailleurs de fonds associés au financement du projet).

## 2. Structure et organisation du Projet

### 2.1. Organisation du Projet

#### Les intervenants nationaux dans le secteur de l'eau potable

- Le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau ;
- La Direction Nationale de l'Hydraulique « DNH » ;
- La Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable « SOMAPEP-SA », Maître d'Ouvrage des projets d'hydraulique urbaine
- La Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable « SOMAGEP-SA », société fermière en charge de la gestion des installations d'eau potable sur le périmètre de concession/affermage
- La Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau « CREE ».

#### Autres intervenants locaux

- Le Laboratoire National des Eaux ;
- Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- Les municipalités (Collectivités).

Les rôles et responsabilités des principaux partenaires impliqués dans la phase des Études D2B sont résumés dans le tableau suivant.

Institution	Rôles et Responsabilités
Netherlands Enterprise Agency (RVO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable pour le financement du Projet, soit 100% de la phase de développement et potentiellement le bailleur de fonds principal pour la réalisation du projet d'infrastructure</li> <li>- Un des signataires de la Convention de financement D2B</li> <li>- Autorité contractante pour les Etudes D2B</li> <li>- Co-pilotage des études</li> <li>- Recrutement de consultants pour fournir des services d'assistance technique</li> <li>- Si nécessaire : Identification de partenaires stratégiques pour le financement du projet d'infrastructure.</li> </ul>
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère responsable pour la gestion des relations de Gouvernement à Gouvernement dans le cadre de ce projet</li> <li>- Gestion des relations bilatérales avec RVO</li> <li>- Collaboration avec le Ministère des Finances et autres Ministères impliqués dans le projet sur les questions de financement</li> <li>- Signature de la Convention de financement D2B au nom du Gouvernement de la République du Mali.</li> </ul>
Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable SOMAPEP-SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaire du projet</li> <li>- Pilotage des études du Projet</li> <li>- Recherche de financement pour la phase de réalisation du projet auprès du Gouvernement de la République du Mali et de Partenaires Techniques et Financiers.</li> <li>- Mise en place de la Cellule de Coordination du projet D2B.</li> </ul>
Cellule de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'élaboration du Plan de Formulation et des TDR pour le recrutement du Bureau d'Études et autres TDR</li> <li>- Facilitation du travail du Bureau d'Études dans l'exécution des Études D2B</li> <li>- Planification et suivi des activités en étroite collaboration avec l'équipe D2B de RVO, le Bureau d'Études, et éventuellement aussi les PTFs intéressés à être associés au pilotage des études</li> <li>- Planification des réunions de coordination et production des supports techniques de prise de décision</li> </ul>
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des tâches, de l'approche, des livrables et de la planification</li> <li>- Orientation des études</li> <li>- Validation des résultats intermédiaires</li> <li>- Présentation des conclusions à l'appréciation de SOMAPEP-SA, SOMAGEP-SA, DNH, D2B et autres partenaires intéressés.</li> </ul>

Bureau d'Études	- Responsable pour l'exécution des Études D2B et la présentation des résultats au Comité de Pilotage.
-----------------	---

## Communication

La communication durant l'exécution du Projet est organisée comme suit :

Comment s'informer	Sur quoi s'informer	Quand s'informer
<b>E-mails</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat d'avancement du projet</li> <li>- Clarifications sur des questions relatives au projet</li> <li>- Actions urgentes</li> <li>- Rappels sur l'avancement du projet ou conformité avec les engagements du projet</li> </ul>	- Régulièrement durant le développement du projet
<b>Réunions par téléconférence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de travail nécessitant la participation de l'équipe de projet</li> </ul>	- Selon les besoins de l'équipe de projet ou la planification des réunions
<b>Correspondance officielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbations officielles</li> <li>- Directives officielles et instructions officielles</li> <li>- Points de vue officiels sur des sujets clés du projet</li> </ul>	- Au moment des décisions marquant l'atteinte des objectifs intermédiaires du projet
<b>Contrats, conventions de financement et autres accords conditionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligations contractuelles</li> <li>- Convention de financement</li> <li>- Autres conditions nécessaires pour l'exécution du projet</li> </ul>	- Atteinte de certains objectifs qui marquent un changement sur l'avancement du projet
<b>Rapports d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le point pour les partenaires sur l'état d'avancement du projet au cours d'une période donnée durant toute la durée du projet</li> </ul>	- Mensuellement ou par trimestre ou annuellement suivant les Termes de Référence
<b>Réunions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur des sujets qui nécessitent la présence des membres de l'équipe de projet D2B</li> <li>- Réunions pour informer les partenaires ou prendre des décisions sur des sujets d'intérêt public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon la planification des réunions</li> <li>- Selon les besoins</li> </ul>
<b>Communication par téléphone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur des sujets urgents qui nécessitent une action immédiate</li> <li>- Donner des instructions ou l'état d'avancement sur certains sujets</li> <li>- Demande de clarifications</li> </ul>	- Selon les besoins

## 2.2. Personnel du Projet

Personnel de la partie néerlandaise durant la phase de formulation et la phase de développement

Poste – Equipe D2B	Nom
RVO - Conseillers D2B	Laurent Minère Mai Linh Scholten Klaas-Pieter van der Veen
World Waternet - Consultant technique	Koen Maathuis

Personnel de la partie malienne durant la phase de formulation et la phase de développement

Poste – SOMAPEP/SOMAGEP	Nom
SOMAPEP - Directeur de la Planification, Études et Contrôle de l'Exploitation	Namory B KEITA
SOMAPEP – Chef de Département Études et SIG	Mamadou Toumani SISSOKO
SOMAPEP – Ingénieur de suivi	Sékou MALLE
SOMAGEP – Directeur de la Distribution	Ibrahima GUINDO
SOMAGEP – Directeur de la Maintenance Electromécanique	Salikènè DIALLO

### 2.3. Procuration

L'autorité de signer les documents de projet relève de la SOMAPEP-SA, qui délèguera la gestion courante des Études D2B au responsable de la Cellule de Coordination.

### 3. Budget pour les Etudes D2B

Catégorie de Budget	Etudes PRESAEP-CS
≤ €400.000	
€400.000-€700.000	
€700.000-€1.000.000	X

### 4. Planification

La planification provisoire de l'exécution du projet D2B est prévue au cours de la période 2020-2022 selon le calendrier ci-dessous.

Activités (D2B)	Période
<b>Formulation et financement des Etudes D2B</b>	
Signature du Plan de Formulation	février 2021
Signature Convention de Don	mars 2021
Finalisation des TDR pour le recrutement du Bureau d'Études	mars 2021
Publication des TDR (date cible)	15 avril 2021
Recrutement du Bureau d'Études (4 mois minimum)	juillet-août 2021
<b>Exécution des Etudes D2B</b>	
Etudes D2B : réunion de lancement	septembre 2021
Etudes D2B : exécution	septembre 2021- septembre 2022
Etudes D2B : réunion finale	septembre 2022

**Pour le Gouvernement bénéficiaire:**

Nom: Yénizanga KONÉ

Fonction: Directeur Général « SOMAPEP-SA » nbk

Date: 12-03-2021



**Pour Netherlands Enterprise Agency (Programme D2B):**

Nom: Tamar Schrofer



Fonction: Coordinatrice D2B

Date: 11-03-2021

## Annexe 1 – Cadre Institutionnel et Contractuel de l’AEP sur le périmètre de concession

Le Gouvernement du Mali a adopté en 2010 une réforme institutionnelle du secteur de l’eau concrétisée notamment par l’Ordonnance n°10-038/P-RM du 05 août 2010, modifiant l’Ordonnance n°00-020/P-RM du 15 mars 2000 portant Organisation du Service Public de l’Eau Potable, ratifiée par la Loi n°10-051/AN-RM du 23 décembre 2010.

La mise en œuvre de cette réforme a abouti à la séparation juridique de la gestion des services publics de l’électricité et de l’eau potable s’articulant autour des relations triangulaires État/Société de patrimoine/Fermier, relations organisées en deux contrats principaux :

- le Contrat de Concession du service public de l’eau potable (État et Société de Patrimoine) ;
- le Contrat d’Affermage tripartite (État, Société de Patrimoine et Fermier).

Ainsi, deux sociétés d’État ont été créées, sous la forme de sociétés anonymes avec Conseil d’administration, régies par les actes uniformes de l’OHADA :

- une société de patrimoine, créée par l’Ordonnance n°10-039/P-RM du 5 août 2010, ratifiée par la Loi n°10-052 du 23 décembre 2010, sous la dénomination de « Société Malienne de Patrimoine de l’Eau Potable » (SOMAPEP-S.A.), qui est chargée, dans le cadre du Contrat de Concession conclu avec l’Etat, de la gestion de l’ensemble du patrimoine du service public de l’eau potable de l’Etat dans le périmètre concédé, du développement des infrastructures et du contrôle de la qualité de l’exploitation du service public de production et de distribution d’eau potable et ;
- une société fermière, créée par l’Ordonnance n°10-040/P-RM du 5 août 2010, ratifiée par la Loi n°10-053 du 23 décembre 2010, sous la dénomination de « Société Malienne de Gestion de l’Eau Potable » (SOMAGEP-S.A.) dont les Statuts ont été approuvés par le Décret n°10-463/P-RM du 10 septembre 2010, qui est chargée de l’exploitation du service public de la production, du transport et de la distribution d’eau potable dans le périmètre concédé.

Le Concessionnaire, comme le Fermier, se sont engagés à atteindre des objectifs pour assurer une évolution permanente et pérenne du secteur, à savoir : l’amélioration du service fourni aux usagers et l’autonomie financière du secteur.

Ainsi, l’Autorité Délégante a assigné à la fois au Concessionnaire et au Fermier des objectifs qualitatifs et quantitatifs précis, définis par des engagements programmés et des indicateurs de performance. Ces objectifs et les obligations y afférentes, sont **matérialisés pour le Fermier dans un Contrat de Performance**, annexe du Contrat d’Affermage et qui en constitue le complément indissociable. L’Autorité Délégante a aussi **assigné au Concessionnaire dans le Contrat de Concession**, des obligations en matière de gestion de l’infrastructure. Ce Contrat de Concession matérialise les engagements réciproques des parties. Un Contrat Plan, annexé au Contrat de Concession prévoit les obligations d’exécution de programmes dont la réalisation va contribuer en bonne partie l’atteinte des performances attendues du Fermier.

La portée et les modalités de régulation des contrats de concession et d’affermage par la Commission de Régulation de l’Electricité et de l’Eau (CREE) restent régies par les dispositions de l’Ordonnance n°00-021/P-RM du 15 mars 2000 portant création et organisation de la CREE, ratifiée par la Loi n°00-080 du 22 décembre 2000.

Le contrat de concession du service public de l’eau potable qui liait l’État à la Société Énergie du Mali a été résilié à l’amiable de commun accord entre les deux parties. Cette résiliation à l’amiable a eu pour conséquence l’abandon des compensations financières entre les deux parties. Ainsi il a été procédé à l’établissement des bilans d’ouverture des deux nouvelles sociétés SOMAPEP-SA et SOMAGEP-SA et les compensations financières qui devraient de fait être mises à leur disposition pour notamment faire face entre autres aux besoins de renouvellement des actifs existants et prise en charge des stocks d’indemnités de retraite du personnel par l’Etat comme coût de la réforme.

## Annexe 2 – Liste des AEP avec besoin de réhabilitation/extension et des AEP prioritaires du périmètre de la concession SOMAPEP-SA

Anciens centres/Urgent/Pas de financement requis (3 centres à prendre en priorité dans le Programme D2B)

Périmètre historique	Estimation besoins de financement	Niveau de priorité	Observations
1 Kayes	€ 45.000.000	1	Financement en cours (KFW+Danemark)
2 Kati	€ 40.000.000	1	AFD Kabala/pas suffisant
3 Koutiala	€ 45.000.000	1	
4 Sikasso	€ 40.000.000	1	
5 Nioro	€ 14.000.000	2	Travaux BM en cours
6 Kita	€ 12.000.000	2	Travaux BM en cours
7 Bougouni	€ 10.000.000	2	Travaux BM en cours
8 Sélingué	€ 3.500.000	3	Travaux BM en cours
9 Markala	€ 5.000.000	3	Travaux BM en cours
10 Koulikoro	€ 30.000.000	1	AFD (Etudes en cours et travaux prévus)
11 Ségou	€ 42.000.000	1	AFD (Etudes en cours et travaux prévus)
12 San	€ 30.000.000	1	AFD (Etudes en cours et travaux prévus)
13 Mopti-Sévaré	€ 32.000.000	1	AFD (Etudes en cours et travaux prévus)
14 Bandiagara	€ 9.000.000	1	AFD (Etudes en cours et travaux prévus)
15 Tombouctou	€ 9.000.000	1	KFW (Etudes en cours et travaux prévus)
16 Gao	€ 16.000.000	1	CICR Etudes prévues (TDRs en cours)
17 Kidal	€ 3.800.000	2	

SOMAPEP souhaite intégrer ces villes dans le programme DRIVE, mais pas dans le D2B (4 centres)

Priorité 1 (8 + 4 centres)

Priorité 2 (9 centres)

La Banque Mondiale pourrait aussi financer les travaux dans ces 17 centres

Priorité en rouge: zone rouge / difficile d'intervenir actuellement dans ces 18 centres

Extension périmètre	Estimation besoins de financement	Niveau de priorité	Observations
1 Bafoulabé	€ 2.500.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
2 Batama	€ 1.000.000	2	
3 Diboly	€ 3.000.000	2	
4 Diéma	€ 3.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
5 Gogui	€ 2.000.000	3	
6 Kéniéba	€ 5.000.000	1	Recrutement en cours pour études sur financement SOMAPEP
7 Koniakary	€ 2.000.000	2	
8 Mahina	€ 3.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
9 Ségala	€ 1.000.000	2	
10 Yélimané	€ 3.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
11 Banamba	€ 5.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
12 Dialakoroba	€ 3.000.000	2	
13 Dioïla	€ 5.000.000	1	Recrutement en cours pour études sur financement SOMAPEP
14 Fana	€ 5.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
15 Kangaba	€ 4.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
16 Kolokani	€ 3.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
17 Nara	€ 4.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
18 Naréna	€ 2.000.000	2	
19 Ouéléssebouyou	€ 5.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
20 Sanankoroba	€ 3.000.000	2	

Extension périmètre	Estimation besoins de financement	Niveau de priorité	Observations
21 Siby	€ 1.500.000	3	
22 Touba	€ 5.000.000	1	
23 Fourou	€ 1.500.000	3	
24 Kadiolo	€ 5.000.000	1	
25 Kolondièba	€ 5.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
26 Koumantou	€ 5.000.000	1	
27 Koury	€ 3.000.000	1	Recrutement en cours pour études sur financement SOMAPEP
28 Loulouni	€ 2.000.000	2	
29 Mahou	€ 1.500.000	3	
30 M'Pessoba	€ 1.500.000	3	
31 Niéna	€ 3.000.000	1	
32 Yanfolila	€ 4.000.000	1	
33 Yorosso	€ 3.000.000	1	Recrutement en cours pour études sur financement SOMAPEP
34 Zégoua	€ 3.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
35 Misseni	€ 2.000.000	3	
36 Barouéli	€ 3.000.000	1	
37 Bla	€ 5.000.000	1	
38 Dioro	€ 1.000.000	3	
39 Dougabougou	€ 1.000.000	3	
40 Konobougou	€ 3.000.000	2	
41 Macina	€ 3.000.000	2	
42 Niono	€ 3.000.000	2	
43 Séribala	€ 1.000.000	3	
44 Téné	€ 2.000.000	3	
45 Tominian	€ 3.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
46 Yangasso	€ 2.000.000	2	
47 Bankass	€ 5.000.000	2	
48 Djénné	€ 5.000.000	1	
49 Doucombo	€ 3.000.000	3	
50 Douentza	€ 5.000.000	2	
51 Hombori	€ 5.000.000	2	
52 Korientzé	€ 3.000.000	3	
53 Koro	€ 4.000.000	2	
54 N'Gouma	€ 1.000.000	3	
55 Sofara	€ 1.000.000	3	
56 Boré	€ 1.200.000	3	BM(Etudes bouclées, Attente travaux)
57 Konna	€ 1.800.000	3	BM(Etudes bouclées, Attente travaux)
58 Ténenkou	€ 3.000.000	2	
59 Youwarou	€ 2.000.000	2	
60 Gourma-rharouss	€ 4.000.000	2	
61 Diré	€ 3.000.000	2	
62 Gossi	€ 3.000.000	3	
63 Goundam	€ 3.000.000	2	
64 Léré	€ 2.000.000	3	
65 Saraféré	€ 1.000.000	3	
66 Niafunké	€ 3.000.000	2	
67 Ansongo	€ 4.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
68 Bourem	€ 4.000.000	2	BM (Etudes en cours, besoin de Financement des travaux)
69 Labbezanga	€ 2.000.000	3	Absence de système AEP fonctionnel
70 Tessalit	€ 3.000.000	3	
71 Taoudéni	€ 1.000.000	3	
72 Ménaka	€ 5.000.000	2	Action AFD en cours (Etudes et travaux)